

# Le Divorce par consentement mutuel : simple et efficace.

Fiche pratique publié le 10/05/2020, vu 322 fois, Auteur : [Avocat nice](#)

**Un divorce est souvent synonyme de temps et de coûts, alors de nombreux justiciables ont la crainte d'engager une procédure. De nos jours, avec le divorce à l'amiable sans juge et Maître BENDER, le vôtre sera plus simple et moins onéreux.**

Depuis la réforme sur le divorce, il n'est plus obligatoire de passer devant un juge.

En effet, les époux ne sont plus obligés de rencontrer un juge pour l'audience de non-conciliation.

Cette audience persiste pour les divorces contentieux.

Elle a pour but principal de solutionner les différends qui vont naître de la procédure de divorce. Les différends pouvant être sur l'organisation de la garde des enfants ou sur l'occupation du logement familial durant la procédure.

Depuis 2017, les époux peuvent divorcer sans cette audience grâce au divorce par consentement mutuel conventionnel.

Il faudra pour ça que les époux soient d'accord sur le divorce et sur les conséquences qui en découlent.

Les deux parties choisissent deux avocats distincts qui s'occuperont de rédiger la convention de divorce.

C'est donc une alternative plus simple et efficace pour les justiciables.